

Mme Céline FREMAULT
Ministre de l'Environnement
Rue Capitaine Crespel, 35
1050 BRUXELLES

V/Réf : NKO/15120-23099
N/Réf. : GM/BSA-3.2/s.588
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame la Ministre,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Site du Zavelenberg.
Avant-projet de plan de gestion nature et patrimonial. **Avis de la CRMS.**
(Dossier traité par : M. Nour Koumi)

En réponse à votre lettre du 27 avril 2016 sous référence, réceptionnée le 29 avril, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 1^{er} juin 2016, selon les dispositions de l'article 242 §8 du CoBAT.

Le Zavelenberg est classé comme site, en raison de sa valeur scientifique et esthétique par l'Arrêté royal du 26 avril 1989.

La réserve naturelle régionale du Zavelenberg a été créée par l'Arrêté du 27 avril 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale (Moniteur Belge, 21 mai 1992).

Le plan de gestion

Le présent plan de gestion couvre les périmètres recouverts par la réserve naturelle régionale et la zone classée. Au PRAS, le site du Zavelenberg est affecté en zone B (zone verte de haute valeur biologique). Il est inséré dans un tissu urbain à la fois résidentiel avec des services et de petites entreprises. Il est bien utilisé par les riverains comme lieu de promenade. Pour permettre la circulation des promeneurs, Bruxelles Environnement a ouvert un chemin vert (faisant partie de la Promenade verte) respectant le cadre rural entre la rue Openveld et la rue de Termonde. Il suit les limites d'anciennes prairies (pour éviter de créer un nouveau parcellaire), et longe la colline boisée pour offrir aux amateurs un beau point de vue sur l'ensemble du site. La fonction sociale du site est donc essentiellement liée à la promenade et à la découverte de la nature.

Les prairies sont pâturées par les bovins du fermier local et de ce fait, clôturées. Une convention valable jusqu'au 30 mars 2019 liant l'exploitant agricole et la Région de Bruxelles-Capitale octroie à un agriculteur l'utilisation d'une partie des terrains (prairies pâturées) pour l'élevage de bovins. Néanmoins, la sur-fertilisation des sols et l'emploi illégal de pesticides posent problèmes pour la conservation de la qualité du site. Une partie du présent plan de gestion vise à résoudre ces problèmes.

Le plan de gestion définit les conséquences du statut du site et les « grands domaines d'objectifs », à savoir le paysage, les aspects historiques, la nature et la biodiversité ainsi que les rôles sociaux et récréatifs.

Le plan de gestion définit le Zavelenberg comme un site tout à fait unique et particulier au cœur du tissu construit et *un témoin exceptionnel des paysages agricoles* qui existaient dans toute cette partie de Bruxelles avant son urbanisation. Cela implique *une particularité à la fois historique et paysagère*. En outre, le site présente *une diversité d'habitats et d'espèces* lui conférant une *haute valeur biologique*. C'est cette ***triple particularité*** qui oriente les grandes options du plan de gestion.

Les milieux et paysages ouverts qui caractérisent le site nécessitent des *mesures de gestion avec des outils adaptés* et qui ont fait leur preuve dans d'autres sites, particulièrement dans les environs (exemple du Scheutbos). Les outils principaux qui seront développés sont le pâturage extensif, le fauchage de la végétation ouverte, particulièrement des zones non pâturées, et l'entretien et le développement du maillage des haies vives structurant le paysage, ainsi qu'une accessibilité contrôlée du public. La présence extensive de cheptel, le maintien du tracé des chemins et des parcelles, éventuellement rehaussé par la plantation de haies indigènes, mais également la conservation des alignements d'arbres de hautes tiges, permettent de garder une visibilité de la fonction agricole du site.

De manière à remplir les objectifs principaux, ce plan de gestion sera *un outil dynamique*. Tout en respectant les grandes lignes fixées, il sera amené à évoluer en fonction d'une évaluation régulière de la situation, par exemple au niveau des fréquences de fauche, de la charge de bétail, de l'accessibilité etc... Les indicateurs de qualité biologiques seront régulièrement mesurés et constitueront la base de la réflexion. Une *première évaluation de l'efficacité des mesures de gestion sera réalisée après les cinq premières années*.

Les principaux objectifs du plan de gestion comprennent la restitution d'un paysage rural authentique avec ses haies, ses clôtures traditionnelles, ses boqueteaux, ses arbres remarquables ainsi que sa biodiversité « rurale » spécifique (c'est-à-dire tel qu'il existait avant les années cinquante, avant le développement de la culture intensive et de la mécanisation des tâches agricoles). Ces interventions veillent aussi à maintenir et consolider les caractéristiques biologiques de la réserve naturelle, bien-entendu étroitement liées au paysage.

Les mesures générales de gestion consisteront en :

- la fauche annuelle ou bisannuelle des zones humides avec exportation,
- la conservation de toutes les zones ouvertes en prairies pâturées extensives, à l'exception des zones humides maintenues en prés de fauche,
- la taille régulière des saules têtards et des haies vives ainsi que leur restauration et leur développement, tout en veillant à maintenir les caractéristiques d'un paysage ouvert et en évitant de cloisonner le parcellaire,
- la replantation éventuelle par les mêmes des taxons, toutes les haies vives, les saules têtards, les groupes d'arbres et arbres remarquables (sauf Marronniers cf. tableau 3),
- l'entretien de la mare,
- l'apport de soins nécessaires aux arbres remarquables ainsi que la protection de certains arbres isolés contre les dégâts du bétail,
- une gestion plus soutenue le long des chemins par des fauches plus fréquentes et un entretien du mobilier,
- le démontage des silos et l'évacuation des divers dépôts dispersés sur le site (décombres, matériel agricole usagé, etc.) qui dégradent le paysage.

Aucune gestion des zones boisées n'est prévue en dehors d'éventuelles interventions liées à la sécurité. L'accès au site du public n'est possible que sur les chemins existants, dont la Promenade Verte.

Ces mesures sont non dissociables de la gestion écologique qui a une l'incidence directe sur la préservation du paysage existant. En effet, les mesures de gestion telles que prévues assurent la conservation du paysage actuel et celle des différentes perspectives existantes.

Pour ce qui concerne les mesures spécifiques de gestion, on note les modifications des pratiques agricoles, la surveillance, la gestion des déchets, l'encadrement du public et la gestion des espèces exotiques invasives.

Avis de la CRMS

De manière générale, la Commission se réjouit de l'élaboration d'un plan de gestion « mixte » nature et patrimonial pour le site du Zavelenberg à Berchem-Sainte-Agathe, dont elle avait approuvé également la liste des études préalables à réaliser, les objectifs et options générales ainsi que la structure (cf. avis rendu le 23/12/2014).

Elle estime que le plan de gestion constitue un document de qualité, bien structuré (NB : il manque cependant une numérotation des illustrations) et que les objectifs sont équilibrés et réalistes.

Si la CRMS approuve les objectifs du plan de gestion ainsi que les mesures de gestion qui y sont décrites, elle estime que certains volets du plan auraient dû être développés davantage. Il s'agit notamment de :

- l'étude historique

L'actuel plan de gestion se limite à une brève description de l'évolution du site. A la page 3, on mentionne dans ce cadre que « conformément à l'avis de la CRMS (cf. avis du 23/12/2014), une étude historique devrait permettre d'approfondir les connaissances sur les étapes d'implantation, de développement et de disparition de cette ferme, *sans pour autant remettre en cause le présent plan de gestion* ». Cette étude permettrait de confirmer, entre autres, si la ferme en carré a un jour été fortifiée ou non et si l'appellation de ferme-château est correcte.

La Commission regrette que l'étude historique ne soit, à ce stade-ci, pas davantage développée en documentant plus en détail l'évolution du site comme dernier paysage rural de ce type en Région bruxelloise. Elle invite Bruxelles Environnement à **compléter cette étude de manière à ce que ce volet devienne un volet à part entière du plan de gestion.**

- la cartographie

Dans les documents transmis à la CRMS, les annexes cartographiques sont très retréintes et fournies à petite échelle. Il s'agit de cartes peu élaborées (en contraste avec la partie texte) et peu lisibles (confusion entre les situations existante et projetée). Il manque également un plan de géomètre avec les (courbes de) niveaux. La CRMS demande de compléter ce volet et **de joindre au plan de gestion des cartes plus détaillées, à grande échelle.**

Il conviendrait, par ailleurs, de compléter le reportage photographique avec la localisation et l'identification des prises de vue.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. (M. B. Campanella).